



N° 90

Le 15 avril 1991

LE MINISTRE CROSBIE ANNONCE LA COMPOSITION DU COMITÉ POUR CONTESTATION EXTRAORDINAIRE

Le ministre du Commerce extérieur, M. John C. Crosbie, a annoncé aujourd'hui la composition du Comité pour contestation extraordinaire qui aura pour tâche de revoir la décision du groupe spécial d'experts concernant l'aspect préjudice de l'ordonnance instituant un droit compensateur sur les exportations de porc canadien aux États-Unis.

Le Comité sera présidé par l'honorable Arlin M. Adams, ex-juge de la Cour d'appel des États-Unis. Les deux autres membres seront l'honorable juge Willard Z. Estey, ancien juge en chef de l'Ontario et juge de la Cour suprême du Canada, ainsi que l'honorable juge Gregory T. Evans, également ancien juge en chef de l'Ontario.

Les parties en cause dans cette affaire, dont le Gouvernement du Canada, déposeront leurs mémoires le vendredi 19 avril 1991. Aux termes de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, le Comité pour contestation extraordinaire doit rendre sa décision dans les 30 jours de son institution. Ce délai peut toutefois être prolongé par souci d'équité. Le Comité peut confirmer la décision du groupe spécial, l'annuler ou encore la renvoyer au groupe pour que celui-ci la réexamine en tenant compte de ses instructions.

-30-

Pour de plus amples renseignements, les représentants des médias peuvent communiquer avec le :

Service des relations avec les médias
Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada
(613) 995-1874